FORMULAIRE 053 · PATRIMOINE

Demande de reproduction d'objets de **musée**

Demande à remplir en lettres majuscules et à déposer au Guichet unique, ou en ligne sur minac.gov.cm/guichet.

1 Le demandeur

NOM		PRÉNOMS	
DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	NATIONALITÉ	PROFESSION
PIÈCE D'IDENTITÉ (NATURE ET NUMÉRO)		DÉLIVRÉE LE, À	
ADRESSE COMPLÈTE (QUARTIER, VILLE, RÉGION)			
TÉLÉPHONE		ADRESSE ÉLECTRONIQUE	
STRUCTURE REPRÉSENTÉE, LE CAS ÉCHÉANT (ASSOCIATION, SOCIÉTÉ, COMPAGNIE) ET FONCTION DU DEMANDEUR			

2 Objet de la demande

DÉMARCHE DEMANDÉE : **DEMANDE DE REPRODUCTION D'OBJETS DE MUSÉE**
PRÉCISIONS UTILES : ŒUVRE, LIEU, DATES, BIEN CONCERNÉ, MONTANT SOLLICITÉ…

3 Pièces à joindre

☐ Formulaire de demande de reproduction complété et signé par le demandeur

☐ Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport du demandeur, ou extrait d'immatriculation de la structure

☐ Description précise de l'objet : musée détenteur, numéro d'inventaire, dimensions, matériau

☐ Note technique détaillant le procédé retenu (moulage, copie, scan 3D, photographie) et les matériaux utilisés

☐ Indication du nombre d'exemplaires prévus, de leur destination et du mode de diffusion

☐ Engagement écrit de marquage des répliques et de respect des consignes du musée

☐ Preuve de qualification du réalisateur (références, portfolio ou attestation d'atelier)

☐ Lettre de soutien de l'éditeur ou de l'établissement commanditaire, si la reproduction est destinée à une publication ou à une classe

CONDITIONS À REMPLIR

- L'objet à reproduire doit figurer dans l'inventaire d'un musée public et son état de conservation doit permettre la manipulation ou l'approche nécessaire au procédé choisi.
- Le procédé de reproduction envisagé ne doit causer aucun contact abrasif, aucun prélèvement de matière ni aucun risque pour la patine ou le support de la pièce.
- Le demandeur s'engage à marquer chaque réplique de façon visible et indélébile, afin qu'elle ne puisse jamais être confondue avec l'original.
- Le projet doit avoir une finalité précise et licite : étude, enseignement, édition, médiation ou commercialisation clairement décrite dans la demande.

4 Frais de dossier

15 000 FCFA · délai de traitement : L'instruction demande en général de 15 à 25 jours ouvrables, le temps de recueillir l'avis du musée. Elle peut être allongée si l'objet est en restauration, en prêt ou si le procédé doit être modifié.

Mode de règlement : ☐ Orange Money ☐ MTN Mobile Money ☐ Carte bancaire ☐ Espèces au guichet

5 Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies et l'authenticité des pièces jointes. J'ai connaissance que toute fausse déclaration entraîne le rejet de la demande et m'expose aux sanctions prévues par la loi.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Cachet de la structure, le cas échéant

Nom et signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DOSSIER REÇU LE	NUMÉRO DE DOSSIER
AGENT INSTRUCTEUR	VISA ET CACHET

Avis : ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Complément demandé